

DESCRIPTION DE L'ACTION

La préservation de la capacité productive de l'économie agricole, et particulièrement viticole, passe par la capacité collective à l'aider à disposer des conditions et des moyens adéquats. Dans un contexte de croissance urbaine, les espaces agricoles du Grand Libournais imposent des approches plus attentives et raisonnées, où les contraintes doivent être considérées comme des sources d'inventivité, en faveur d'une plus grande qualité globale du cadre de vie. Cela doit se faire dans la prise en considération conjuguée des aspirations des exploitants (actuels et futurs) et des habitants.

Développer une agriculture nourricière de proximité, répondant justement aux besoins des populations locales est un objectif prioritaire. Une diversification de l'agriculture ou une valorisation des espaces boisés est possible, sous réserve de la soutenir, d'assurer ses conditions d'existence et de développement, et de favoriser les pratiques respectueuses du développement durable.

Au-delà de l'environnement, il s'agit de soutenir les méthodes culturelles raisonnées, les productions biologiques, ainsi que les pratiques d'accueil, d'écoulement des productions, d'éducation à l'environnement, dans le souci de renforcer les relations sociales et les capacités d'insertion.

EXEMPLES D' ACTIONS ELIGIBLES

- Installation de nouveaux agriculteurs ou d'unités de production et/ou valorisation sylvicole.
- Diversification économique sur l'exploitation agricole.
- Développement de pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement et/ou favorisant l'autonomie et/ou les économies d'énergie.
- Démarches collectives permettant la transformation et/ou la commercialisation des produits locaux en circuits courts.
- Approvisionnement des restaurations collectives en produits bio et/ou locaux.
- Gestion du foncier agricole et/ou sylvicole.
- Transferts de connaissance / échanges de savoir-faire.
- Information, sensibilisation, structuration et/ou promotion de l'agriculture durable et/ou de la filière alimentaire locale et/ou de la filière sylvicole locale.

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses immatérielles :

- étude, conseil, animation, évaluation, diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de formation, honoraires, cachets d'artistes.
- salaires et cotisations sociales (dans la limite de 3 ans consécutifs et de manière dégressive), gratification de stage.
- frais de déplacements, frais de restauration et frais d'hébergement.
- conception et édition de documents de communication, coût de traduction, affranchissement.
- frais de réception (restauration), location de salle, location de matériel.

Dépenses matérielles :

- achat (neuf exclusivement) et location (hors crédit-bail) de matériel exclusivement rattachable à l'opération, aménagement de véhicule motorisé.
- travaux : construction (gros œuvre, second œuvre, finition), rénovation/restauration, démolition, aménagements intérieurs et extérieurs (mobiliers explicitement rattachables à l'opération, scénographie).
- plantation : mise en place de végétaux.

BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Maîtrises d'ouvrage publiques ou potentiellement reconnues de droit public et Maîtrises d'ouvrage privées.

MODALITES DE FINANCEMENT

- 20 % d'autofinancement sont demandés.
- subvention minimale LEADER : 1.500 €
- plafond de subvention LEADER : 30.000 €

QUELQUES REGLES A RESPECTER POUR QUE LE PROJET SOIT ELIGIBLE

- prendre contact avec l'équipe technique du programme LEADER.
- aucune dépense ne doit avoir été engagée (signature de bon pour accord, de devis, de marché public...) avant la réception du courrier accusant réception de la demande de subvention.
- mobiliser au moins une autre source de financement public (Etat, Région, Département, collectivités...).
- s'inscrire dans un processus de sélection.

Une équipe à vos côtés, tout au long de votre projet !

Pôle Territorial du Grand Libournais
1, place Maurice Druon - 33570 Les Artigues-de-Lussac
05 57 55 00 76
leader@grandlibournais.eu
<http://www.grandlibournais.eu/>



GRAND
Libournais
Groupe d'Action Locale
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales